

Reconnaissance de diplôme

La reconnaissance du diplôme de Physiothérapeute se fait suivant des modalités différentes selon le pays dans lequel vous souhaitez exercer.

Reconnaissance du diplôme en France:

Afin d'obtenir une autorisation d'exercer en France vous devez remplir un dossier de demande d'autorisation d'exercice. Vous obtiendrez ce dernier auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (<http://www.drjscs.gouv.fr/>) de la région dans laquelle vous souhaitez exercer.

Le dossier à remplir comprend:

- Un formulaire de demande d'exercice
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Une copie du diplôme de Physiothérapeute obtenu suite à la formation
- Les justificatifs de formations complémentaires et de l'expérience professionnelle (si lieu est)
- 2 tableaux contenant le contenu de la formation théorique et des stages effectués
- Les attestations de stage
- Une copie des attestations de l'institut de formation spécifiant le niveau de formation, le détail et le volume horaire des enseignements ainsi que le contenu et la durée des stages validés
- Une attestation sur l'honneur certifiant qu'il s'agit de la première demande de reconnaissance pour ce diplôme

Suite à l'obtention du dossier la commission peut décider de:

- donner immédiatement l'autorisation d'exercice
- sursoir à l'examen en l'attente d'éléments complémentaires
- demander une mesure compensatoire (stage d'adaptation (durée maximale d'un an), épreuve d'aptitude (écrite, orale ou pratique))
- refuser de donner une suite favorable à la demande

Reconnaissance du diplôme en Suisse:

Afin d'obtenir une autorisation d'exercer en Suisse il faut effectuer une demande de reconnaissance de diplôme. Cette dernière se compose de:

- une de demande de reconnaissance remplies
- une copie du titre professionnel
- le contenu de la formation
- un curriculum vitae

La commission peut ensuite décider de:

- donner immédiatement l'autorisation d'exercice
- demander une formation complémentaire
- demander une épreuve d'aptitude
- refuser de donner une suite favorable à la demande

Pour plus d'informations veuillez suivre le lien suivant:

<http://www.redcross.ch/activities/health/hocc/d02a02a-fr.php>